



JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS-DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS		ARRIVÉES A							CAHORS			MONTAUBAN		TOULOUSE	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m .	9 ^h 22 ^m .	9 ^h 40 ^m .	Midi 18 ^m .	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m .	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	4 ^h 45 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.	9 ^h 21 ^m mat.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	—	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —	

Train de foire : Départ de Libos à 6^h 50^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 56^m matin.

Cahors, le 29 Août.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les voilà partis en guerre. *Républicain*, *Réformateur*, *Réveil*, tous organes bérallistes, ne font plus qu'un. Les articles sont les mêmes, quand on en lit un on les a tous lus. Ils sont embrigadés, ils obéissent au même commandement : Portez... plume ! présentez... plume ! fixe ! écrivez ! feu partout ! En fait d'indépendance, c'est superbe. Nous voyons d'ici la tête des électeurs recevant les trois journaux à la fois et y trouvant les mêmes martines. Ils se demanderont si c'est une mystification et mettront tout cela de côté.

* *

Les réactionnaires ont, eux, un procédé qui ne nous semble pas meilleur. Ils ont deux journaux *l'Union du Lot* et le *Courrier du Lot*, qui ne peuvent pas se sentir et qui vont faire campagne pour les mêmes candidats.

Le *Courrier* dit de son côté :

Quant à nous, nous entrons dans la lutte avec le drapeau que nous avons tenu dans toutes les batailles électorales. La Constitution, récemment refaite en vue des élections par les opportunistes et les sénateurs du suffrage restreint, amovibles ou inamovibles, nous défend de jeter notre cri de guerre. Nous le gardons dans notre cœur, mais nos convictions et nos espérances restent les mêmes...

Le fameux cri de guerre que le *Courrier* retient prudemment, c'est : Vive l'Empire !

Or, cela ne fait pas du tout l'affaire de *l'Union* qui s'écrite à son tour :

Il faut le dire pour éviter toute équivoque, ce drapeau n'est pas celui de *l'Union du Lot*.

Notre drapeau, que la mauvaise foi de certains confrères a qualifié de jérômiste, est celui de *l'Union* de tous les conservateurs contre tous les républicains. Ses trois couleurs peuvent se définir ainsi : DIEU, LA FRANCE, LE DROIT.

...Qu'on se le tienne pour dit.

Tout cela est très joli, mais il est probable que les électeurs ne s'accommoderont guère de cette sauce panachée. Ils regarderont plus loin et se diront : « Mais où diable nous conduit-on, nous n'y voyons pas clair du tout. Est-ce à Bonaparte ? est-ce au Comte de Paris ? » — Parlez donc, *Union* ; parlez donc, *Courrier*, ou vous courez grand risque qu'on ne vous suive pas, parce qu'on ne vous comprendra pas.

* *

Les républicains modérés, libéraux, sont soutenus par deux organes : la *République libérale* et le *Journal du Lot*, avec cette nuance que chacun de ces deux journaux guerroit à sa manière et selon son inspiration propre.

La *République libérale* combat pas à pas, réfutant avec une patience d'ange le moindre argument des journaux bérallistes ; tandis que le *Journal du Lot*, qui n'accepte aucun mot d'ordre, pas même celui de ses amis, s'adresse directement aux Electeurs, sans s'occuper des petits côtés, et leur donne des conseils qu'il croit bons à suivre. Il est certain que tenter le renversement des institutions républicaines, dans un but que l'on ne distingue pas et qui n'est nullement

défini, c'est exposer le pays à des bouleversements de toute sorte. Mieux vaut donc, revenant aux saines traditions, faire cette République aimable, dont Thiers poursuivait la réalisation, que Gambetta rêvait lui-même, et pour cela il faut appeler aux Assemblées les hommes modérés, mettant les principes avant l'intérêt personnel, et décidés à faire un gouvernement ouvert à toutes les bonnes volontés, à toutes les intelligences, sans distinctions ridicules.

Du jour où l'on aura fondé cette République-là, tous ces tiraillements, toutes ces suspicions, toutes ces persécutions, toutes ces bravades d'athéisme, inhérentes aux hommes et non au principe, cesseront et tout le monde se ralliera avec joie à un régime libéral et réparateur, soucieux de tous les intérêts et de toutes les prérogatives.

Cette République-là, la seule vraie, la seule possible et désirable, vous pouvez la fonder, Electeurs du Lot, en votant pour la *Liste républicaine libérale* de M. Calmon.

Un républicain conservateur.

Informations

Obsèques de l'amiral Courbet.

Le *Bayard* a mouillé mardi soir aux salins d'Hyères.

Jeudi matin à 8 heures les navires ont mis leur pavillon en berne.

On a passé la journée à bord du *Bayard* à faire des préparatifs pour le service funèbre.

A 5 heures 30 minutes les couleurs sont hissées et les verges mises en panterne.

la voit, aussitôt, fermant les cœurs à la pitié, appeler avec une précipitation funeste la vindicte des lois sur un homme que désignent à peine les premiers soupçons ; le torrent de l'opinion entraîne tout ce qui ne veut pas réfléchir, est un malheureux est voué au supplice avant même d'avoir pu se faire entendre.

Telle est, messieurs, la situation déplorable où la fatalité a jeté Jacques Lebrun.

L'avocat fait alors valoir en faveur de son client les présomptions qui naissent de sa bravoure, de sa bonne conduite au régiment ; de la régularité de ses mœurs, du soin qu'il a pris d'élever sa fille dans les principes religieux ; de la fidélité avec laquelle il a, pendant un si grand nombre d'années, répondu à la confiance dont sa maîtresse l'honorait, enfin, de l'attachement, aussi sincère que respectueux, qu'il n'a jamais cessé de montrer pour cette dame.

Ayant ainsi établi les moyens qui doivent faire supposer l'innocence de l'accusé, le défenseur passe aux preuves qui selon lui, en confirment la vérité. Il rappelle la tranquillité d'esprit de l'intendant, la veille de l'assassinat, ainsi que le lendemain, jusqu'à l'instant précis où l'on eut connaissance du malheur. Puis, il fait observer qu'aucune trace de sang n'a pu être retrouvée sur sa personne, sur les habits, sur la chemise qu'il portait le jour du crime ; que les perquisitions opérées chez lui n'ont amené la découverte d'aucun objet compromettant ; qu'enfin, il n'a pas été au pouvoir du ministère public de déterminer ce qu'étaient devenus les sommes, l'argenterie et les bijoux qu'on l'accusait d'avoir soustraits.

Quant au testament de la défunte, — en cette

nuit où chaque minute valait un siècle pour l'assassin quel besoin avait Jacques Lebrun de le parcourir et d'y chercher l'article où il était question de lui ? Jacques Lebrun avait vu madame Mazerolle écrire cet article. Il en savait la place, les termes, la valeur. Pour ouvrir ce cahier, il fallait avoir une raison.

— Mon client, continue M^r Barthe, n'est certainement pas le seul à Paris à qui il soit arrivé d'avoir un *conteau catalan*. Nous pourrions prouver pareillement qu'il n'est pas le seul à qui la défunte ait accordé la latitude de se servir d'un passe-partout pour pénétrer, à sa guise, dans l'hôtel Thorillon et dans les différentes pièces qui le composent. Mais, ici, la volonté expresse de l'accusé nous commande de nous arrêter. L'intendant n'entend pas, en effet, que le nom du sieur Roland, du filleul, du secrétaire, du protégé de sa bienfaitrice intervienne dans le débat. C'est une générosité à laquelle nous nous conformons, sans la comprendre. Puisse-t-elle ne pas coûter trop cher à mon client.

Ah ! messieurs, s'exclame M^r Barthe en terminant, le temps éclaircira cet effroyable mystère. Sans vouloir évoquer de trop récents errements, tremblez que votre jugement ne rappelle l'histoire du boulanger de Venise, et qu'à l'avenir on ne dise, dans tous les tribunaux de l'Europe, aux citoyens assemblés pour se prononcer sur des faits qui impliquent la peine capitale : *Souvenez vous de Jacques Lebrun !*

Audience du 8 mai.

Au début de l'audience, on entend la réplique de M. l'avocat du roi. Celui-ci revient avec insis-

A 7 heures 30, les compagnies de débarquement de l'escadre, avec les musiques du *Colbert* et de la *Dévastation* descendent à terre.

A 8 heures, messe militaire à bord du *Bayard* devant les états-majors et les députations des équipages.

La levée du corps a lieu vers 9 heures, et le départ s'effectue immédiatement.

La chaloupe du *Bayard* est escortée par toutes les embarcations de l'escadre.

Le débarquement a lieu dans le port Pothouan.

Quand le corps arrivé à 200 mètres du *Bayard*, un salut de dix-neuf coups de canon est tiré.

A terre, la dépouille mortelle de l'amiral a été reçue par l'amiral Krantz.

Les compagnies de débarquement présentent les armes ; les tambours battent au champ et les musiques militaires jouent la marche funèbre de Chopin.

Le cortège se dirige ensuite vers la gare, qui est à 500 mètres du port de Salins-d'Hyères et le corps est embarqué dans un train spécial qui doit le conduire à Paris.

Où pris place dans le train, la délégation envoyée par le ministre, le commandant Parayon, du *Bayard*, l'état-major, les anciens aides-de-camp de l'amiral Courbet, 64 hommes du *Bayard* et une députation des diverses spécialités de l'équipage.

Au départ du train, le *Colbert* salua de 19 coups de canon.

L'amiral Duperré prononce une courte allocution à bord du *Bayard*. L'amiral Krantz et le maire d'Hyères prennent la parole après la mise en terre.

A raison de la température élevée, tout est réglé de façon que la cérémonie soit complètement terminée à dix heures.

Les marins regagnent leur bord et le détachement de la *Couronne* fait le service d'honneur, auprès du cercueil, jusqu'au départ du train fixé à 1 heure 35 minutes. Il est arrivé à Paris jeudi, à 10 heures 35 minutes.

Le colonel Poulard du 1^{er} régiment de

tance sur les points qu'il a déjà soulignés à l'attention du jury. Du moment qu'on est convaincu qu'il n'y a qu'un familier de la veuve Mazerolle qui ait pu attenter aux jours de cette infortunée, sur quel autre les soupçons doivent-ils se diriger que sur Lebrun, qui est demeuré seul dans l'hôtel, alors que tout le monde y était endormi, qui prétend n'avoir rien perçu du bruit qui s'y est fait certainement, et qu'on sait maître d'une clef à l'aide de laquelle il lui était facile de s'introduire partout où sa fantaisie le guidait ?

On n'a pas découvert de sang sur ses effets, sur son individu ; soit. D'habiles précautions ont pu l'en garantir, et jusqu'au lendemain, il a eu le loisir d'en faire disparaître toute trace. Mais on a remarqué sur la manche de son habit une tache de bougie, de cette bougie dont une gouttelette exactement semblable marque la page du testament feuilleté, pendant la nuit sinistre.

Le vol existe : le ministère public n'a pas à désigner l'endroit qui en recèle les produits. Serait-ce la première fois qu'on aurait vu un malfaiteur soustraire à toutes les recherches le fruit de ses rapines, pour en jouir plus tard, lorsque la prescription, la fuite ou l'exil lui ont assuré l'impunité ?

L'accusation déclare, enfin, qu'il ne saurait y avoir, de la part de l'ex-intendant, aucune espèce de générosité à écarter de la question le nom du jeune Roland. Il y a là, avoué de son impuissance à incriminer un particulier qui, au moment de l'événement, en avait, depuis longtemps quitté le théâtre.

PAUL MAHALIN.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

43

LA BELLE LIMONADIÈRE

DEUXIÈME PARTIE

LA ROUTE DE L'ÉCHAFAUD

VII

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

— Dépositaires des droits, des intérêts de la société, que votre sévérité raisonnée la venge d'un attentat qui a surpassé toutes les bornes de la dépravation humaine.

Après ce remarquable réquisitoire, M^r Barthe entame sa plaidoirie :

— Messieurs, dit-il, l'amputation d'un crime est toujours un fardeau pénible : elle est plus redoutable encore lorsque ce crime, atroce dans ses circonstances, se présente avec des caractères effroyables pour la société. Les esprits alarmés s'agitent, l'imagination publique se soulève, les cris de vengeance retentissent de tous côtés ; et tandis que l'homme sage attend dans le silence que la vérité ait éclairé sa raison, la multitude, au contraire, ne veut apercevoir que l'énormité du forfait. On

bossards, qui est arrivé à Hyères, pour recevoir le corps de l'amiral au nom de M^{me} Cornet-Courbet, l'accompagnera à Paris et à Abbeville.

Allocution de l'amiral Duperré.

« Officiers et marins qui entourez ce cercueil, adressons un suprême et douloureux adieu au vaillant chef dont la dépouille mortelle va quitter ce bâtiment témoin de ses hauts faits, pour recevoir les honneurs exceptionnels que la France reconnaissante lui a décernés.

« Officiers et marins du Bayard, vous représentez ici l'escadre d'Extrême-Orient qui a si bien mérité de la patrie; conservez dans vos cœurs le souvenir de celui qui vous a tant aimés.

« Avoir partagé sa gloire sera votre éternel bonheur.

« Tous, messieurs, nous recueillons précieusement, pour les imiter, les nobles exemples que nous a légués l'amiral Courbet. Jamais il n'a eu pour guide que le sentiment du devoir, l'amour du pays, les intérêts et la gloire de notre chère marine. Lui aussi fut « sans peur et sans reproches. »

« Cher et excellent ami, repose en paix ! Adieu ! »

Discours de l'amiral Krantz.

« Messieurs,

« Il y a trois mois à peine, nous apprenions la prise des îles Pescadore et la signature des préliminaires de Tien-Tsin. La conclusion prochaine de la paix allait donc permettre à l'amiral Courbet, dont la santé était très altérée par une longue et glorieuse campagne, de rentrer en France et de venir jouir près des siens des joies de la famille, d'une légitime considération et de la popularité acquises par ses éminents services.

« Je voyais déjà le Bayard touchant à Hong-Kong, à Saïgon, à Singapour, à Aden, et l'amiral Courbet recevant partout, des autorités locales, des populations et des résidents français, un accueil enthousiaste.

« Je me demandais quelle réception digne de lui nous pourrions faire au moment où il reverrait Toulon et la terre aimée de la patrie.

« Je le voyais enfin traversant la France et arrivant à Paris où l'attendaient d'autres ovations et certainement les plus hautes récompenses. Mais hélas ! la providence avait d'autres desseins. Le grand cœur de l'amiral Courbet ne devait pas ressentir toutes les joies du retour. Le Bayard ne devait ramener qu'un cercueil.

« Le 15 juin, le Gouvernement apprenait que le vaillant homme auquel nous rendons aujourd'hui un dernier hommage était mort le 11 en rade de Makung, à bord du Bayard, loin de ses parents par le sang, mais entouré de sa famille maritime. Ses officiers, si bien choisis pour être ses collaborateurs dans les fatigues, le danger, la gloire, les marins de l'escadre lui avaient voué un véritable culte.

« Il fut dans la marine, l'armée et le pays, un long cri de douleur. La marine sentait qu'elle perdait celui de tous ses chefs qui, depuis de longues années, avait le plus glorifié le pavillon national; qui, dans la grande guerre maritime, était appelé à la conduire à la victoire. La France comprenait qu'elle perdait un de ses plus vigoureux défenseurs, un de ses enfants auxquels elle pouvait confier, au moment du danger, le soin de défendre ses droits et de venger son honneur.

« C'est à Toulon que l'amiral Courbet a foulé pour la première fois le pont d'un vaisseau de guerre. »

L'orateur passe en revue les débuts de l'amiral Courbet dans la carrière maritime :

« Possédant, dit-il, une instruction scientifique et littéraire étendue, ayant pour le travail une merveilleuse aptitude, impatient d'apprendre ce qu'il ignorait, ardent dans tout ce qu'il entreprenait, exigeant pour lui comme pour les autres; esprit fin, jugement droit, cœur généreux, Courbet ne tarda pas à être remarqué par les officiers du bord et s'attira toute leur sollicitude et leurs sympathies. »

M. l'amiral Krantz rappelle ensuite les hauts faits qui ont marqué la campagne de Chine. Il continue ainsi : « Chacun a gardé le souvenir de l'impression profonde que firent successivement dans le pays la prise de Thuan-An, la prise de Son-Tay, la destruction de la flotte chinoise devant Fou-Tchéou, les belles opérations de la rivière de Min. L'homme de guerre se révélait par des coups de maître.

« Mais c'est dans la suite de cette campagne, pendant le blocus de Formose, que l'amiral Courbet allait donner la mesure de sa capacité comme homme de mer, de sa fermeté d'âme, et de ses qualités de chef.

« Oui, Courbet, tu as fait ton devoir. Tu as vaillamment servi le pays. Ton nom est impérissable dans le corps de la marine que tu as honoré.

« Que tes cendres reposent en paix sur la terre de France ! Que ton âme jouisse du bonheur éternel ! C'est le vœu d'un de tes vieux amis, de tes camarades; c'est celui de tous les officiers qui t'ont connu, des soldats et des marins auxquels tu as souvent montré le chemin de l'honneur et donné l'exemple de tous les courages. Adieu ! »

Arrivée du cercueil à Paris.

Paris, 27 août.

Le train amenant à Paris la dépouille mortelle de l'amiral Courbet est entré ce matin, à dix heures et demie, en gare.

Une foule énorme se pressait aux abords de la gare, maison ne laissant entrer que les personnes appelées sur le quai par leur service ou leurs fonctions.

Sur le quai se tenaient MM. l'amiral Galiber, ministre de la marine; Rousseau, sous-secrétaire d'Etat; le capitaine Josse, officier commandant Communal, sous-chef d'état-major du ministre

de la marine; le contre-amiral Marck Blond de St-Hilaire; le capitaine de frégate Melchior.

Au commandement de : « Tout le monde dehors », fait par un officier, les marins sautent sur le quai. L'émotion, à ce moment, est générale en voyant ces figures bronzées et énergiques.

Les marins mettent sac au dos et se rangent autour du fourgon des pompes funèbres à côté d'un détachement de 25 employés de la gare.

Le fourgon, renfermant le cercueil de l'amiral, est amené jusqu'au quai de débarquement, et l'amiral Galiber, accompagné de Courbet-Poulard, cousin du défunt; de M. Gragnon, préfet de police, et de M. Parrayon, commandant du Bayard, s'avance vers le fourgon.

Les matelots présentent alors les armes, et des employés des pompes funèbres retirent tout d'abord, les couronnes placées sur le cercueil.

Tout le monde se découvre, et le cercueil est placé immédiatement dans le fourgon.

Un Chinois, en costume national, débarqué avec les marins du Bayard, assiste, à côté des officiers, à cette touchante cérémonie.

Le cercueil a été transporté à l'hôtel des Invalides, où il a été déposé dans la chapelle du Saint-Sépulcre, transformée en chapelle ardente.

Cette chapelle, qui se trouve à gauche de l'entrée de l'église, est décorée avec un goût parfait.

Les côtés et le plafond de cette chapelle sont masqués par des tentures noires brodées aux angles de grandes ancrées en argent et portant des écussons à la lettre C.

Le catafalque est très bas; une double rangée de chandeliers l'entoure. Il est surmonté d'un baldaquin noir brodé d'argent dont les deux rideaux viennent s'attacher sur le fond de la chapelle. Les angles de la chapelle sont occupés par des trophées de drapeaux voilés de crêpe devant lesquels sont placées des torchères d'argent où brûleront des flammes vertes. Au pied du catafalque se trouve un socle noir sur lequel est posé un coussin où l'on déposera l'épée et les décorations de l'amiral.

Suivant le règlement de l'Hôtel des Invalides, la garde des corps est exclusivement confiée aux plus vieux pensionnaires de l'hôtel. Ce sont donc quatre invalides qui veillent, la lance au poing, autour du cercueil de l'amiral Courbet.

Les quatre-vingts marins qui ont fait le voyage de Toulon à Paris n'ont pas suivi le fourgon dans son trajet de la gare aux Invalides.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

L'ÉGALITÉ POUR TOUS

Nous recevons copie de la lettre suivante :

ARRONDISSEMENT DE CAHORS
Mairie de MONTCUCQ (Lot)

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que M. le ministre de la guerre, sur la demande de M. Béral, sénateur, conseiller général du canton de Montcuq, a décidé que tous les réservistes, en résidence dans le canton de Montcuq, dévasté par l'orage du premier août, sont dispensés de l'appel cette année.

Je vous prie de vouloir bien communiquer cette bonne nouvelle à tous les intéressés de votre commune.

Veillez agréer, mon cher collègue, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Le maire de Montcuq, VALAT.

A M. le maire de Sauv.

Si la lettre qui précède n'est pas une mystification de la part du maire de Montcuq, elle constitue à l'avoir de M. le sénateur Béral, une formidable maladresse de plus.

Non seulement M. Béral se compromet dans cette circonstance; mais il découvre un pot-aux-roses que nous n'aurions pas osé soupçonner chez nos gouvernants opportunistes.

Comment, en pleine période électorale un ministre de la guerre encouragerait la candidature officielle et oublierait ses devoirs au point de commettre un acte inique à l'égard de quelques cantons et des plus maltraités par la grêle, au profit d'un seul: celui dont M. Béral est conseiller général!

Et cela au nom de l'égalité républicaine!

Et l'on parlerait encore de discipline, de justice, de dignité, de rigueur inflexible et patriotique chez les hauts dignitaires de notre armée!

Mais où allons-nous donc, que les actes les plus révoltants de favoritisme soient non seulement commis, mais encore étalés avec complaisance sous les yeux des populations!

Ce serait à se voiler la face et à gémir le *finis Gallie*.

Non, cela n'est point; cela ne peut pas être; notre armée est au dessus de toutes les influences mesquines. Mais alors, nous sommes en présence d'une odieuse manœuvre électorale; et comme il est entendu que nos sénateurs ne laisseront pas une faute à commettre, ils viennent de se lancer à la tête le plus énorme pavé, auprès duquel celui du Conseil général n'est qu'une boulette de papier maché.

Pendant que les populations de Montcuq se réjouiront à la pensée que leurs enfants ne font pas les 28 jours, les haines s'amontelleront dans les cantons de Puy-l'Évêque, Catus, Castelnau tout aussi éprouvés par les orages et dont les enfants sont partis.

Quelle est donc cette République qui favorise les uns au détriment du plus grand nombre, dira-t-on partout. Est-ce là le régime de justice et d'équité parfaites qu'on nous avait promis?

Et l'orage de gronder au cœur de ces populations honnêtes.

Le service militaire est obligatoire pour tous, et toute notre brave jeunesse subit la rude loi sans murmurer; mais du jour où l'on établirait des catégories et des privilèges, un déchainement irrésistible se produirait.

« Que tous les cantons qui ont souffert de la grêle soient exemptés ou pas un », — voilà le cri menaçant qui poursuivra les sénateurs de Catus à Puy l'Évêque, lorsque, au mépris de l'indépendance du vote, MM. Béral et Verninac iront promener bruyamment, à travers les campagnes sacrifiées, les candidats de leur choix.

Non, vraiment ce serait trop... naïf; et nous espérons que les journaux de la coterie vont désavouer le factum insensé du maire de Montcuq, et que nos sénateurs eux-mêmes protesteront avec la dernière énergie contre la conduite si dangereuse et si imprudente qu'on leur attribue.

Nous le souhaitons pour la dignité du principe républicain.

REPORTER.

Renvoi de la classe. — Le ministre de la guerre a fixé au 25 septembre le renvoi de la classe de 1880.

Les hommes de la deuxième portion de la classe 1884 qui n'ont fait qu'un an de service seront renvoyés le 29 septembre.

Nouvelles militaires. — Il est assez probable qu'au lieu d'accorder des congés renouvelables en nombre déterminé aux hommes des classes 1881 et 1882, après les grandes manœuvres, le ministre de la guerre autorise les commandants de corps d'armée à accorder des permissions à tous les soldats qui en demanderont, sous réserve des exigences du service.

Revue. — Ce soir, à 4 heures, le colonel du 7^e de ligne a passé en revue, sur la place Thiers, son régiment ainsi que les réservistes.

M. Verrier, général, commandant la 66^e brigade, a donné une permission de 24 heures aux réservistes. Cette permission partira de ce soir.

Gendarmerie. — M. Vidal gendarme à Montcuq, est nommé brigadier à Limogne.

L'orage de jeudi. — Au moment où l'on se disposait à se rendre soit au Cirque Casuani, soit à la musique, la partie nord du ciel, chargée de nuages sombres, était sillonnée par des éclairs qui se succédaient sans interruption.

Peu après, quelques gouttes de pluie commençaient à tomber. Puis, dans la nuit, le vent, la foudre, la pluie, ont fait rage pendant plusieurs heures.

Cela a un peu rafraîchi l'atmosphère, mais cela n'est pas suffisant. Il faudrait 48 heures d'une pluie pire pour rendre à la campagne un peu de verdure.

L'orage de jeudi a exercé ses ravages sur certains points du canton de Gramat. Il paraît qu'à Bastit la grêle a détruit toutes les récoltes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE.

Séance du 17 août.

Étaient présents MM. Demeaux, président; Pradines, Duplehieux, Calmcn, Lachèze, Fraysse et Brugalères, secrétaire.

M. le préfet assiste à la séance.

La commission approuve les avant-projets de construction des chemins vicinaux ordinaires désignés ci-après, tels qu'ils ont été présentés par l'administration et en déclare les travaux d'utilité publique :

1^o n^o 9, commune de Marmiac; 2^o n^o 9, commune de Bagnac; 3^o n^o 7, commune de Thédillac; 4^o n^o 7, commune de Lachapelle Auzac; 5^o n^o 15, commune de Lamadeleine.

La commission approuve, tel qu'il a été présenté par MM. les agents-voyers, l'avant-projet de rectification du chemin vicinal ordinaire n^o 4, dans la commune de Souillac, et déclare les travaux d'utilité publique.

La commission classe, en outre : 1^o au rang des chemins vicinaux de la commune de Lachapelle Auzac, un chemin sous la dénomination de chemin vicinal ordinaire n^o 8, de Chabournac à la Cisque; 2^o au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Saux, un chemin sous la dénomination suivante : chemin vicinal ordinaire n^o 7, du chemin de grande communication n^o 67 au village des Clauzades; 3^o au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Léobard, un chemin sous la dénomination de chemin vicinal ordinaire n^o 8, de Prévayries à Gourdon.

Elle donne un avis favorable à l'approbation du projet définitif du chemin d'intérêt commun n^o 31, de Gourdon à Dégagnac, et à l'élargissement du chemin d'intérêt commun n^o 2, de Vers au chemin de grande communication n^o 5, et émet le vœu que ces travaux soient exécutés le plus tôt possible.

La commission accorde ensuite :

- 1^o A la commune de Vidallac un secours supplémentaire de 100 fr. pour l'aider dans la réparation de ses fontaines et lavoirs publics;
- 2^o A la commune de St-Denis (Catus) un secours de 200 fr. pour l'aider à réparer la fontaine publique du bourg chef lieu et à construire un lavoir;
- 3^o A la commune de Labathude, un secours de 200 fr. pour pourvoir aux frais de réfection de la toiture d'une chapelle de l'église paroissiale;
- 4^o A la commune de Saint-Cernio, un secours de 200 fr. pour réparation aux maisons d'école;
- 5^o Un secours de 150 fr. à la commune de Crégols pour réparations urgentes à l'école des garçons;
- 6^o A la commune de Touzac, un secours de 160 fr. en vue de l'établissement d'une rampe à la maison d'école;
- 7^o A la commune de Maxou, un secours de 150 fr. pour réparer la toiture de l'église de Saint-Pierre-Lafeuille et la clôture du cimetière;
- 8^o A la commune de Martel, un secours de 400 fr. sur les amendes de police correctionnelle, pour réparer les dégâts occasionnés par la foudre à l'horloge de la ville et à la tour de la mairie;
- 9^o A la commune de Lentillac (St-Céré), un secours de 200 fr. pour réparer le mur de clôture du cimetière;
- 10^o A la commune de Frayssinhes, un secours de 1,500 fr. pour réparer des fontaines.

La commission approuve la subvention de 100 fr. offerte par le sieur Soubigou, entrepreneur du 7^e lot du chemin de fer de Montauban à Brive, pour dégradations commises ou à commettre en 1885, sur les chemins de grande communication n^{os} 1 et 62.

Elle approuve la soumission par laquelle les sieurs Salgues et Caminade, entrepreneurs de transport de matériaux pour la construction du chemin de fer de Montauban à Brive, s'engagent à verser la somme de 120 fr. par an à titre d'abonnement, pour la durée de leur entreprise, à raison des dégradations qu'ils pourront commettre sur le chemin vicinal de grande communication n^o 62.

La commission approuve la soumission par laquelle le sieur Caminade entrepreneur de transports s'engage à verser, à titre d'abonnement, pendant toute la durée de son entreprise, une somme de 120 fr. par an pour les dégradations qu'il pourrait commettre au chemin de grande communication n^o 14.

La commission approuve, enfin, la répartition faite par le préfet, d'une somme de 2,019 fr. 88 c., entre diverses communes des arrondissements de Cahors et de Figeac, pour les aider dans les dépenses d'entretien de leurs malades indigents aux hospices de Cahors et de Figeac ou chez les particuliers.

Elle donne acte à M. le préfet de la communication de elle faite du projet de budget pour 1886 et des pièces et comptes du Compte départemental de 1884.

Loi sur les fermages. — Le ministre de l'agriculture va être saisi d'une pétition signée par un grand nombre de fermiers, pour la création d'une loi sur les fermages.

Les fermiers demandent que, soit au moyen d'une soula payée par le propriétaire soit au moyen de la faculté donnée au tenancier de proroger le bail avec une majoration modérée,

le bénéfice des améliorations réalisées soit équitablement partagé entre propriétaires et fermiers.

Le projet de loi sera déposé sur le bureau de la Chambre au cours de la prochaine législation.

L'Orphéon de Cahors.

Judi soir 27 août, les orphéonistes de Cahors sont allés en corps souhaiter la fête à leur sympathique président M. Auguste Mazières, avoué, adjoint à M. le Maire de Cahors. Ils s'étaient groupés sur la terrasse qui domine la rue du portail Alban autour de leur directeur M. Poudou; ils ont d'abord chanté avec un entrain endiablé trois couplets de la Marseillaise, puis l'hymne à Gambetta.

Deux superbes bouquets ont été ensuite offerts à M. Mazières, qui a pris la parole pour remercier en très bons termes et d'une voix émue, les orphéonistes, et les nombreux amis qui étaient venus si spontanément lui donner ce précieux témoignage de sympathie.

Après deux autres chœurs brillamment enlevés l'Orphéon s'est retiré, bannière en tête, non sans avoir bu à la santé de son aimable président.

Les enfants de Cahors.

Le concert des enfants de Cahors au Jardin d'été du café Tivoli, aura ce soir un attrait exceptionnel. C'est ce soir en effet qu'aura lieu la remise de la bannière offerte à cette société musicale par des amis dévoués.

Le Sanctuaire de Rocamadour

aurait parait-il été dévalisé par une bande de malfaiteurs dans la nuit de mercredi à jeudi.

Nous attendons la confirmation de cette triste nouvelle.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS ET DU MIDI

PÉLERINAGE DE LOURDES

(Billets d'aller et retour à prix réduits.)
Valables pendant 7 jours.

Du 1^{er} Septembre au 15 Octobre 1885, la Compagnie d'Orléans délivrera des Billets d'aller et retour de toutes classes, à destination de LOURDES, aux Pèlerins qui auront à effectuer pour se rendre audit point, un parcours de 500 kilomètres au moins ou en payant pour cette distance.

Ces Billets, qui comporteront une réduction de 40 o/o sur les prix des tarifs généraux des deux Compagnies du Midi et d'Orléans, auront une durée de validité de 7 jours. Ils donneront au porteur le droit de s'arrêter, à l'aller et au retour, soit à une gare intermédiaire du parcours sur le réseau d'Orléans, soit au point de jonction des réseaux des deux Compagnies d'Orléans et du Midi, par l'itinéraire suivi.

Les Pèlerins partant d'une gare située entre Paris et Orléans inclus auront, en outre, la faculté de choisir leur itinéraire *via* Bordeaux, Agen ou Toulouse et de suivre au retour une voie différente de celle qu'ils auront parcourue à l'aller.

Au départ de Paris, les Billets sont délivrés à la gare de la Compagnie d'Orléans, quai d'Austerlitz, et dans les bureaux succursales de cette Compagnie, 8, rue de Londres, et rue Saint-Honoré, 130.

Au départ des autres gares du réseau d'Orléans, les Billets doivent être demandés au chef de gare, 4 jours avant celui du départ.

La suppression de l'exercice

— Un certain nombre de comités électoraux ont fait figurer sur leur programme une réforme qui intéresse au plus haut point le commerce des boissons : c'est la suppression de l'exercice.

Ce fait s'est passé en Bourgogne, sur l'initiative de plusieurs négociants, et dans le Languedoc où il a été provoqué par le *Midi Vinicole*.

Il est à souhaiter que l'exemple donné par ces comités se généralise.

L'exercice est un mode de perception tout à fait discordant au milieu d'institutions démocratiques.

Il comporte la faculté pour les gens de la région de pénétrer à toute heure du jour ou de la nuit chez les marchands de liquides présents ou non à ces visites. Leur domicile cesse donc d'être inviolable.

Il rend nécessaire le partage du produit des procès-verbaux ou des saisies de marchandises entre les verbalisants, les « indicateurs » et l'Etat qui ne touche qu'une faible part. La dénonciation est donc récompensée par la loi, et les agents, quoique intéressés, sont crus en justice jusqu'à l'inscription de faux.

Il engendre dans la pratique une foule d'abus de toutes sortes. Enfin « les assujettis » sont à la merci du fisc et soumis à des vexations continuelles et insupportables.

Cependant le commerce des boissons n'est pas l'un des moins importants. Il compte, tant débiteurs que marchands en gros, environ 50,000 citoyens, et paye chaque année au Trésor, plus de 400 millions de francs.

La suppression de l'exercice ne porterait nulle atteinte à ce revenu, mais elle serait un acte de justice que les comités électoraux peuvent hâter

en inscrivant sur leurs programmes : « la réforme de l'impôt des boissons. »

Reforme de l'impôt sur les boissons

Nous recevons du Syndicat général du commerce en gros des vins et spiritueux de France la circulaire suivante avec prière de l'insérer. Nous faisons mieux, nous la recommandons spécialement à l'attention de nos amis.

Paris, juillet 1885.

Le Syndicat général, formé de trente-cinq chambres syndicales, représentant les plus importants départements de France, recommande à tous les commerçants de boissons d'exiger des candidats à la députation un engagement formel d'inscrire sur leurs programmes :

Reforme à bref délai de l'impôt sur les boissons. — La loi doit être égale pour tous, la circulation libre; les vexations, l'arbitraire et les privilèges doivent disparaître.

La législation actuelle est un obstacle au développement de la prospérité du pays; elle est en opposition avec les besoins et les idées du progrès qui se manifestent de toutes parts; elle est vexatoire et draconienne, elle doit être équitable et libérale.

La cause que le Syndicat général défend est depuis longtemps gagnée dans l'opinion publique, c'est celle des consommateurs qui veulent, comme nous, l'égalité devant l'impôt; qui déplorent, comme nous, de n'avoir pu jusqu'à ce jour obtenir les libertés dont jouissent toutes les autres nations.

Un économiste distingué a dit : « La réforme de l'impôt sur les boissons illustre la carrière d'un ministre des finances, et sera, pour les Chambres qui la voteront, un titre incontestable à la reconnaissance publique ».

Cette réforme serait peut-être déjà un fait accompli, si des raisons de politique pure n'en avaient arrêté la réalisation. Or, non seulement le Commerce ne vit pas de politique, mais il peut en mourir.

La crise terrible que le pays subit atteint toutes ses sources vitales; elle peut les tarir et amener d'inévitables catastrophes, dont les commerçants et les consommateurs auront à supporter toutes les conséquences.

Les impôts sont écrasants; il faut les diminuer : les économies s'imposent.

Voilà le cri qui retentit d'une extrémité à l'autre de la France; voilà le cri qui est poussé unanimement par tous : agriculteurs, viticulteurs, industriels, commerçants, employés, ouvriers. Ce sera le cri de ralliement pour les élections prochaines.

Quand le pays est en pleine crise, quand les affaires baissent, et avec elles le rendement des impôts, est-ce le moment d'augmenter les charges publiques ?

C'est le contraire qui devrait avoir lieu.

Déjà en France le peuple paie moitié plus d'impôts qu'en Allemagne en Angleterre, et la plupart des impôts frappent les objets nécessaires à l'alimentation.

De l'aven de tous, ils sont progressifs à rebours.

C'est pourquoi nous venons au nom de notre grand commerce national, recommander aux 500,000 négociants, brasseurs, distillateurs, cafetiers, limonadiers, épiciers et débitants de toute la France de repousser tout candidat à la députation qui se refusera à inscrire dans son programme et en première ligne les engagements suivants :

Economies budgétaires. — Pas d'impôts nouveaux. — Pas de surtaxes aux impôts existants. — Réforme de l'impôt des boissons dans un sens équitable et libéral, c'est-à-dire liberté de circulation, suppression de l'exercice et des privilèges.

Le Président du Syndicat général, L. GABRIEL.
Suivent les signataires des Syndicats de France adhérents au Syndicat général.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Service des fourrages.

Le mercredi 16 septembre 1885, à une heure de relevée il sera procédé à Agen à l'adjudication publique des fournitures de fourrages à exécuter par la voie d'entreprise, du 1^{er} novembre 1885 au 31 octobre 1886. Le service s'applique aux fournitures à faire dans les deux départements du Lot et du Lot-et-Garonne.

Le public pourra prendre connaissance, dans les bureaux de la préfecture et dans les bureaux des sous-intendants militaires de Cahors et d'Agen de l'instruction, du cahier des charges de l'état des places et gites dont se compose chaque arrondissement de fournitures et de la formule de marché.

Hygiène. — Depuis un certain temps, non contents de substituer la margarine au beurre, un certain nombre de pâtisseries remplaçaient ce condiment vieux jeu par la vaseline, matière onctueuse, inodore, à peu près blanche, extraite du pétrole. Le conseil supérieur d'hygiène de France, consulté à ce propos, a décidé que cette pratique devait être absolument prohibée. Aussi le ministre du commerce vient d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle il les informe que l'emploi de la vaseline comme substance constituante ou des débris prévus et punis par la loi du 27 mars 1851. Il les invite, en conséquence, à veiller à ce que les agents de service chargés de surveiller les denrées alimentaires aient à déférer aux tribunaux, sans ménagements aucun, les industriels coupables d'avoir employé à la fabrication de la pâtisserie ou de toute marchandise alimentaire tous produits analogues à la vaseline, neutrale ou pétroléine.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 22 au 29 août 1885.

Naissances.

Denjean, Marie, rue de la Merci, 3.
Camille, (naturel) rue du Rempart, 27.
Conte, Marie, Impasse St-Urcisse, 5.
Soulié, Marie, rue Brives, 16.

Mariages.

Pontié, Caliste, et Jouclas, Marie.

Décès.

Bach, Auguste, 9 mois, rue Coty,
David, Antoine, 80 ans, aux Ramonets.
Maynard, Marguerite, 77 ans, rue de la Mairie, 4.
Bartholomé, Marie, 3 ans, rue Bernis.
Bary, Louise, 11 mois, Boulevard Gambetta.
Doumerc, Marie, 51 ans, rue Lasté, 31.
Erel, Anne, religieuse, 21 ans, (hospice).
Henras, Louise, 60 ans, célibataire, à Lamorinie.

Variétés

La Tourbe et son usage en Agriculture.

TOURBIÈRES DU DÉPARTEMENT DU LOT

La tourbe (en latin *turba*) est une matière combustible, brune, plus ou moins foncée, renfermant presque toujours des débris visibles d'herbes sèches ou du tabac et donnant comme résidu une braise très légère.

La consistance en est quelquefois compacte, que quelquefois grossièrement fibreuse à cause des végétaux non altérés qu'elle renferme.

On sait que la tourbe se forme dans les marais, les étangs et les lacs : les plaines basses et sableuses et même quelquefois les plateaux où séjournent les eaux sont favorables à l'accumulation de cette substance.

« La condition, dit M. Alexandre Brongnart, qui paraît être essentielle à la formation de la tourbe, c'est que le sol ne soit pas imperméable et que l'eau qui le couvre ne soit ni complètement stagnante ni trop rapidement renouvelée; que les végétaux ne se pourrissent pas, mais puissent y éprouver un mode particulier de conservation analogue au tannage. »

Les marais tourbeux présentent vers le milieu une sorte de bombement; le sol en est poreux, élastique et tremble sous les pas. — On sait que des corps légers qu'on y enfonce sont repoussés au dehors et que les corps pesants, tels que des pierres, descendent, au contraire, insensiblement vers le fond.

La tourbe est ordinairement recouverte par les eaux claires et limpides.

Les eaux qui séjournent sur la tourbe conservent une température plus élevée en hiver et plus basse en été que les autres eaux.

La tourbe est, de plus, recouverte par les végétaux qui, par leur croissance et leur destruction annuelle, tendent sans cesse à en augmenter la masse. Les débris végétaux que l'on trouve, le plus souvent, dans les terrains tourbeux du Sud-Ouest de la France, croissent loin de la mer et dans un climat peu différent de celui de notre département. Ils appartiennent principalement aux familles : prêle, roseau, jonc, souichets, cypéroides, graminées et notamment aux espèces suivantes :

1° *Erica vulgaris*; 2° *Erica letralis*; *Festuca fluitans*; *Pedicularis palustris*; 5° *Phalaris arundinacea*; plusieurs espèces de *Carex* et principalement le *Carex cespitosa*, etc.

D'après quelques auteurs, ces plantes, qui contribuent à l'augmentation de la masse de la tourbe, ne sont pas celles qui la constituent essentiellement et il faut en chercher l'origine dans celles qui sont toujours submergées, comme les sphagnées, les conferves, etc.

On trouve ordinairement dans les tourbières la plupart des mollusques qui vivent dans nos étangs, c'est-à-dire des linnées, des paludines, des planorbis, etc.; ou bien quelques coquilles terrestres, telles que des cyclostomes et des hélices.

On y rencontre quelquefois des ossements d'animaux modernes, tels que le cerf, le chevreuil, le bœuf, etc.; des parties de squelettes de l'homme, quelques débris de l'industrie humaine, des armes, des outils de fer, des bois de construction, des épaves de canots ou pirogues, des parties d'habillements faites en crins et quelquefois même des pièces de monnaie gauloises romaines.

Quant à la tourbe du département du Lot, nous avons vainement cherché quelques rensei-

gnements dans la statistique de M. Delpon. Il n'en dit que quelques mots en passant (t. I, p. 55).

Ce n'est que dans la notice géologique de M. de Sainte-Clair, ingénieur en chef des ponts et chaussées, que nous avons pu trouver quelques indications utiles pour notre travail. Cet auteur dit que dans notre pays elle se forme ordinairement dans les endroits situés sur le terrain liasique où les eaux surgissent à fleur de terre sans trouver d'écoulement facile, surtout dans les parties submergées périodiquement par les eaux coulant lentement, ce qui s'accorde très bien avec le principe posé d'une manière générale par M. Alexandre Brongnart que nous venons de citer plus haut.

J. MALINOWSKI,
Professeur en retraite.

(A suivre)

Musique du 7^{me} de ligne.

(de 8 à 9 heures 1/2.)

PROGRAMME DU DIMANCHE 30 AOUT 1885.

Allégo militaire	X...
Si j'étais roi (ouverture)	Adam.
L'Etoile du Nord (fantaisie)	Meyerbeer.
François les Bas-Bleus (valse)	Bernicat.
Lucie de Lamermoor (Septuor)	Donizetti.
Rêve de Printemps (Mazurka)	Dessaux.

JARDINS DU CAFÉ TIVOLI

Concert d'été par les « Enfants de Cahors. »

(de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2.)

PROGRAMME DU SAMEDI 29 AOUT 1885.

Allégo militaire	Leroux.
Fantaisie originale	Bléger.
Souvenir d'Andalousie (Mazurka)	J. Gouirand.
Fragments du Val d'Andore	Halevy.
Les Diamants de la Couronne (fantaisie)	Auber.
Ciel étoilé (Polka)	Tilliard.

Dernières Nouvelles

Mgr Hardy du Marais, évêque de Laval, est gravement malade.

A Kremstier.

Le czar et la czarine ont qui té dans la soirée Kremstier; l'empereur d'Autriche les a accompagné à la gare. Les adieux ont été des plus amicaux.

Conflit Hispano-Allemand.

Une dépêche du *Gaulois* annonce que le gouvernement espagnol est satisfait des dispositions conciliantes de l'Allemagne. On espère une solution pacifique.

BOURSE. — Cours au 29 août.

3 0/0.....	81 20
3 0/0 amortissable (ancien).....	82 90
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	107 70
4 1/2 0/0 1883.....	109 02 1/2
<i>Dernier cours du 28 août.</i>	
Actions Orléans.....	1,330 50
Actions Lyon.....	1,247 50
Obligations Orléans 3 0/0.....	382 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	343 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	308 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	335 50

CUISINIÈRES

Risque le achat d'un flacon **BOUILLON CHIBIS**, vous ne regretterez pas votre essai. Il est indispensable dans les ménages et précieux à la campagne. Pur extrait, liquide de viande de bœuf; excellent consommé instantané; parfait cuit avec les légumes.

En vente chez M. MICHAUD-LARRIVIÈRE fils, *Epicierie Parisienne*, 6, place du Marché, à Cahors.

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution française. 22 vol. in-8°, accompagnés de 333 gravures hors texte et plus de 1,000 vignettes. Prix : 196 fr. payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : *l'Histoire de la France*, 133 fr.; *l'Histoire de la Révolution française*, 63 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

LAROUSSE (Pierre). — Grand Dictionnaire universel du XIX^e Siècle. 16 vol. in-4°. Prix : 600 fr. payables 20 fr. par mois. Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Grand Atlas départemental de la France de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées texte contenant la matière de 10 volumes in-4°. Prix : 125 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Grand Atlas universel de DUFOUR 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin 1 volume relié. Prix : 90 fr. payables 5 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Intelligent et pratique. — Vous ne voulez dépenser que dix ou quinze sous, parce que vous croyez avoir assez avec 20 ou 25 Pilules Suisses, et les 50 pilules que contient la boîte à 1 fr. 50 seraient trop pour vous. Rien de plus facile : dites à un voisin que vous faites venir des Pilules Suisses de M. Hertzog, Ph^{en}, 28, rue de Grammont, à Paris, et demandez-lui s'il veut en prendre la moitié; nul doute qu'il n'accepte.

BACCALURÉATS.

Institution D. La Fontaine, rue Capdeville, 8, Bordeaux.

Ouverture des cours trimestriels, le 1^{er} septembre. 7 mentions assez-bien et une mention bien.

INJECTION BROU

ZINCOSALICINÉE 40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
Expédition franco mandat-poste. — Prix : 5 fr. le Flacon.
J. FERRÉ, Ph^{en}, 102, rue Richelieu, PARIS

Le **ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le **ROB BOYVEAU-LAFFECTEUR à l'Iodure de Potassium**, est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gomme, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.
Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, Rue Richelieu, et Successeur de BOYVEAU-LAFFECTEUR.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismales, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr. 16 fr.; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend d'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROY DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilos, de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boi-

tes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippert, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 17, rue du Mont-Thabor, à Paris.

MAIGRIR!

J'INDIQUE GRATIS à tout le monde un moyen nouveau et très efficace pour maigrir sans altérer la santé.
NOMBREUSES PREUVES DE SUCCÈS
Écrire à M. CHARDON, 5, place Daubout, PARIS.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET Co
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET Co, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure colorée chaque numéro.

3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les Librairies des départements.

Un livre clair, précis élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître, était depuis longtemps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer enfin son apparition.

Il a pour titre **Dictionnaire populaire de Médecine usuelle d'hygiène publique et privée**, et est publié par le DOCTEUR PAUL LABARTHE, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable et justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris: MM BÉNI-BARDE, BERGERON, BOULEY, DELASIAUVE, GORT, FANO, GALIPPE, GARRIGOU-DESARÈNES, JULES GUÉRIN, LANDRIEU, LABARTHE père, MARCHAND, MONIN, PEAN, POYET, ROBINET, DE SOYRE, etc.

Ce Dictionnaire contient: — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades, des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le **Dictionnaire populaire de Médecine usuelle** est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries de 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et au mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-Poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : **STANISLAS BOUTET A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

MAISON DE CONFIANCE ET DE BON MARCHÉ ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, ayant fait des achats très importants de Raisins secs, tels que : Samos, Chesmés et Corinthe, sera à même de livrer ses sortes à sa nombreuse clientèle, à des prix défiant toute concurrence.

Alcool, Colorant liquide, Essence de Vinaigre.

Chocolats Michaud-Larivière, depuis..... 1 fr. 40 le 1/2 kilog.
Id. Qualité recommandée..... 1 fr. 70 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 5 kilos.

Tous nos Chocolats sont garantis pur Cacao et Sucre.

Café grillé, bon mélange..... 2 fr. 00 le 1/2 kilog.
Id. Supérieur à celui vendu partout ailleurs. 2 fr. 40 et 2 fr. 50 id.

Escompte 5 p. 0/0 par 2 kilos 1/2.

Qualité recommandée par la vente toujours croissante de ce produit.

Rayon spécial de Parfumerie et Savonnerie des premières Marques
Qui sont cotés à des prix exceptionnels.

Nota. — Afin d'éviter toute confusion, exiger les sacs et papiers portant le timbre de la Maison.

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE NI DE REPRÉSENTANT

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}

G. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

LES RAMOS Marchand tailleur

ronnelon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

Le propriétaire-gérant, Layton.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

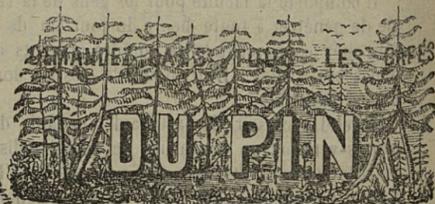
Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXP^{nt} 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.